

## Safety Data Sheet

# Roxtec Fire sealant (FR)

Internal document ID / Reference ID and revision  
ROXNAV-339576052-171 / SDS-1138-v.1.0 Rev. 3

Originally compiled  
2018-12-11

Current version publish date  
2022-12-27

Previous version publish date  
-

Cette Fiche de Données de Sécurité est rédigée dans une démarche volontaire : elle n'est pas obligatoire conformément à l'Article 31 du Règlement n°1907/2006.

### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur du produit

Roxtec Fire Sealant (Mastic résistant au feu Roxtec)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mastic utilisé pour la protection passive contre le feu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Roxtec International AB  
Box 540, 371 23 Karlskrona, Suède  
Téléphone : +46 455 36 67 00  
Fax : +46 455 820 12  
info@roxtec.com  
www.roxtec.com

#### 1.4 Numéros d'appel d'urgence

Roxtec International AB  
Téléphone : +46 455 36 67 00  
Heures ouvrables: 8:00 - 16:00  
Limitations des informations: Informations en anglais seulement!

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers:

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas classé comme dangereux aux termes du règlement CLP CE 1272/2008 ni de la 6<sup>e</sup> révision de 2015 du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) ou WHMIS 2015 (Canada).

Le mélange n'est pas couvert par les exigences de la fiche de données de sécurité aux termes de l'article 32 de la réglementation Reach CE 1907/2006 ni de la 6<sup>e</sup> révision de 2015 du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) ou WHMIS 2015 (Canada).

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Sans objet. Le produit ne contient aucune substance ni niveaux de concentration nécessitant un marquage spécifique.

#### 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance dite PBT (persistante, bioaccumulable et/ou toxique) ou vPvB (très persistante, très bioaccumulable).

## RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substance

Sans objet. Le produit est un mélange, voir 3.2.

### 3.2 Mélange

Le produit ne contient aucune substance ni niveaux de concentration nécessitant un marquage ou un signalement particulier.

## RUBRIQUE 4 – Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau: Laver au savon et à l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer soigneusement à l'eau claire.

Inhalation: Laisser la personne se reposer dans un endroit chaud et aéré.

Ingestion: Se rincer soigneusement la bouche avec beaucoup d'eau et RECRACHER l'eau. Boire ensuite au moins ½ litre d'eau.

Ôter tout vêtement contaminé.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune indication.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des matériaux d'extinction adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun en particulier.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

À la combustion, produit des émanations contenant des gaz nocifs (monoxyde et dioxyde de carbone) et, en cas de combustion incomplète, des aldéhydes et autres substances toxiques, nocives, irritantes ou néfastes pour l'environnement.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser la tenue de protection habituelle des sapeurs-pompiers conformément à la norme européenne NF EN 469, des gants (NF EN 659) et bottes (HO spécification A29 et A30) ou exigences équivalentes. Utiliser un appareil respiratoire autonome à circuit ouvert à air comprimé (NF EN 137).

## RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser des gants de protection hypoallergéniques appropriés lors du nettoyage.

Un filtre à poussière IIb (P2) peut être nécessaire pour le nettoyage.

En cas de déversement dans de l'eau protégée, appeler immédiatement les services d'urgences.

Ne pas inhaller le produit et éviter l'exposition de la peau et des yeux.

### 6.2 Précautions de protection de l'environnement

Toujours empêcher d'éventuels déversements du produit vers le sol, la végétation, les canalisations, les égouts, l'eau de surface ou souterraine.

En petites quantités, le produit déversé dans la nature n'aura pas de conséquences écologiques graves. Toute fuite abondante doit en revanche être signalée aux services d'urgence et à l'agence pour l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer avec soin les résidus de matériau pour les éliminer par combustion, puis nettoyer à l'eau la zone de déversement.

Éviter d'agiter le matériau pour l'aérer.

Les produits contaminés doivent être traités comme des déchets chimiques et déclarés comme des marchandises non dangereuses.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux sections 8 et 13 relatives aux équipements de protection individuelle et à l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Traiter la substance comme potentiellement dangereuse pour la santé.

Se laver soigneusement les mains après usage.

Ne pas manger, boire, ni fumer pendant l'utilisation du produit.

Ôter tout vêtement contaminé et équipement de protection avant de se rendre sur un lieu de restauration.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

À stocker dans un endroit frais et sec (entre la température de congélation et 30 °C).

À manipuler dans un endroit bien ventilé.

À stocker dans un endroit bien ventilé, à hauteur d'yeux maximum.

À stocker dans son emballage d'origine uniquement.

**7.3 Utilisation finale particulière**

Non pertinent.

## RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun composant ne possède de valeur limite d'exposition professionnelle (cf. section 3).

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Concernant la minimisation des risques, ce produit ne requiert aucune attention particulière en dehors des obligations générales suivantes :

- directive 89/391 CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail,

- autres recommandations internationales et législation professionnelle nationale.

Porter une protection oculaire en cas de risque d'exposition directe ou d'éclaboussure.

Étant donné les propriétés de ce produit, le port de gants de protection n'est normalement pas requis, mais peut être nécessaire pour d'autres motifs (ex. : risques mécaniques, conditions thermiques ou risques microbiologiques).

Les personnes très sensibles peuvent utiliser des gants « à faible résistance aux produits chimiques » ou « imperméables à l'eau ».

Un équipement de protection respiratoire n'est nécessaire que dans les situations de travail extrêmes. Consulter le fabricant le cas échéant.

Un filtre à poussière IIB (P2) peut être nécessaire.

Pour limiter l'exposition environnementale, voir les sections 6, 12 et 13.

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

**9.1 Propriétés physico-chimiques générales**

a) Aspect (forme et couleur)	Blanc, pâte.
b) Odeur	Sans objet.
c) Seuil olfactif	Sans objet.
d) pH	7-9.
e) Point de fusion/point de congélation	Sans objet.
f) Point initial et intervalle d'ébullition	Sans objet.
g) Point d'éclair	Sans objet.
h) Taux d'évaporation	Sans objet.
i) Inflammabilité	Sans objet.
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Sans objet.
k) Pression de vapeur	Sans objet.
l) Densité de vapeur	Sans objet.
m) Densité relative	1,61 kg/ l.
n) Solubilité	Miscible dans l'eau.
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet.
p) Température d'auto-inflammation	Sans objet.

q) Température de décomposition	Sans objet.
r) Viscosité	Sans objet.
s) Propriétés explosives	Sans objet.
t) Propriétés oxydantes	Sans objet.

**9.2 Autres informations**

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité**

Le produit ne contient aucune substance susceptible de provoquer une réaction dangereuse en conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable en conditions normales de stockage et de manipulation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune indication.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune indication.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****a) Toxicité aiguë**

Le produit n'est pas classé comme toxique.

**b) Irritation/corrosion cutanée**

Le produit n'est pas corrosif. Risque d'irritation mineure et de réactions d'hypersensibilité pour les personnes particulièrement sensibles;

**c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Risque d'irritation mineure et de réactions d'hypersensibilité pour les personnes particulièrement sensibles.

**d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Risque d'irritation mineure et de réactions d'hypersensibilité pour les personnes particulièrement sensibles.

**e) Mutagénicité sur les cellules germinales**

À notre connaissance, aucun effet mutagène ni autre effet toxique génétique n'a été signalé pour ce produit.

**f) Cancérogénicité**

À notre connaissance, aucun effet cancérogène n'a été signalé pour ce produit.

**g) Toxicité pour la reproduction**

À notre connaissance, aucun effet toxique pour la reproduction n'a été signalé pour ce produit.

**h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique**

Le produit n'est pas classé comme nocif pour la santé.

**i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée**

À notre connaissance, aucun effet chronique n'a été signalé pour ce produit.

**j) Danger par aspiration**

Risque d'irritation mineure et de réactions d'hypersensibilité pour les personnes particulièrement sensibles.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Le produit n'est pas classé comme nocif pour la santé.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune information connue.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**  
À notre connaissance, aucun effet chronique n'a été signalé pour ce produit.

**Valeurs numériques de toxicité (estimations de la toxicité aiguë par exemple)**  
Aucune information disponible.

**Effets interactifs**  
Aucune information disponible.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Ce produit se compose de substances facilement dégradables se trouvant dans la nature ou identiques à celles de la nature, principalement obtenues à partir de sources renouvelables. Sa charge environnementale globale peut donc être jugée négligeable. Un déversement en grande quantité pourrait avoir des effets écologiques mineurs sur l'environnement local.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit se dégrade dans la nature.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ni ce produit ni ses composants ne s'accumulent dans la nature.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est miscible dans l'eau. Il est donc fluctuant dans le sol et dans l'eau.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun rapport effectué sur la sécurité chimique.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Information non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune indication.

### RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas classé comme déchet dangereux. Se conformer aux législations de traitement des déchets nationales et locales.

Ce produit n'est habituellement pas recyclé.

Les produits contaminés doivent être traités comme des déchets chimiques et déclarés comme des marchandises non dangereuses.

Lutter contre l'utilisation du tout-à-l'égout pour éliminer les déchets.

### RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas dangereux aux termes des dispositions actuelles des codes de transport international de marchandises dangereuses par route (ADR, Europe), TDG (Canada) et voie ferrée (RID), du code du transport maritime international de marchandises dangereuses (IMDG) et des réglementations de l'association internationale du transport aérien (IATA).

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non classé comme marchandise dangereuse.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet.

- 14.3 Classes de danger pour le transport**  
Sans objet.
- 14.4 Groupe d'emballage**  
Sans objet.
- 14.5 Dangers pour l'environnement**  
Sans objet.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Sans objet.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Sans objet.

## RUBRIQUE 15 – Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/Législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement**
- EU  
Réglementation CE 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH).  
Réglementation CE 1272/2008 du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP).  
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient aucune substance dangereuse ni SVHC (substances très préoccupantes)  
d'une teneur supérieure à 0,1 %.  
Canada  
Loi sur les produits dangereux et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17).  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**  
Le mélange et les substances qu'il contient n'ont fait l'objet d'aucune évaluation chimique.

## RUBRIQUE 16 – Autres informations

Cette version remplace la fiche de données de sécurité mise à jour: 2018-11-19.  
Motif des changements apportés lors de la révision de la FDS: Mise à jour générale.